

**COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI**  
**Séance du 21 décembre 2023**

**Membres en exercice :**  
**10**

**Date de la convocation : 12/12/2023**

**Présents : 6**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI*

**Votants : 8**

**Présents :** Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Jean-Pierre ROCCHI, François CAVECCHIO, Pierrick NANNINI, Jean-Louis FILIPPI

**Pour : 7**

**Représentés :** Paul COLOMBANI par Christiane MARIOTTI, Jean-Paul MATTEI par Paul Jean AGOSTINI

**Contre : 0**

**Abstentions : 1**

**Excusés :**

**Absents :** Marie Paule GIRONI, Antoine ORSONI

**Secrétaire de séance :** Christiane MARIOTTI

**Objet : Travaux de dallage du parvis de l'église et devant les caves de la mairie : plan de financement - DE\_2023\_029**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 31 août 2023, il avait été proposé de faire réaliser des travaux de dallage du parvis de l'église et devant les caves de la mairie afin de mettre en valeur le patrimoine communal.

Une seule estimation de ces travaux ayant été réalisée, le Conseil municipal avait demandé le report de la délibération dans l'attente d'autres devis.

Malgré l'affichage d'un appel d'offres et sa parution sur le site internet de la commune avec une date limite de dépôt des propositions au 30 novembre 2023 aucun autre devis n'a été fourni.

En conséquence, le Maire soumet de nouveau le devis relatif au dallage du parvis de l'église, d'un montant de 11 319,50 € HT, le type PREMIUM 15 X 15 ayant été choisi par le Conseil municipal.

En ce qui concerne le dallage devant les caves, les conseillers ayant demandé qu'il soit réalisé du même type que celui du parvis, le devis présenté s'élève à 3 700,00 € HT.

Le coût total de cette opération est donc estimé à 15 019,50 € HT soit 16 521,45 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale à hauteur de 80 % du montant HT de ces travaux.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Monsieur Jean-Paul Mattei, qui a donné pouvoir, a fait savoir qu'il ne vote pas.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de faire réaliser les travaux de dallage du parvis de l'église et devant les caves
- Retient les devis présentés, soit un total HT de 15 019,50 € détaillé ci-dessous :

Dallage du parvis type premium 15 x 15 pour un montant HT de 11 319,50 €  
Dallage devant les caves type premium 15 x 15 pour un montant HT de 3 700,00 €

- Charge le Maire de demander une subvention à la Collectivité de Corse à hauteur de 80 % du montant HT des travaux au titre de la dotation quinquennale
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti

